

# CONTACT

## Gouvieux

www.gouvieux.fr



DANS CE  
NUMÉRO :

### ▀ Dossier

*La Forêt  
de Chantilly,  
un précieux bien  
commun en péril*

### ▀ Actus Mairie

Conseil municipal 2.0



### ▀ Actus Assos

L'association Guinée-Ô  
reçoit un don bienvenu !



### ▀ Agenda

Téléthon 2020 :  
la solidarité au-delà  
de la crise sanitaire





## Ensemble pour sauver notre forêt

Le 10 octobre 2020, le centre de séminaire du Campus Serge Kampf des Fontaines à Gouvieux, accueillait une importante réunion publique sur la grave menace qui pèse sur la Forêt de Chantilly à l'horizon 2070. J'ai eu le plaisir d'y intervenir en ma double qualité de Maire de Gouvieux et de Président du Parc Naturel Régional (PNR) Oise – Pays-de-France.

D'une part, la Commune s'efforce depuis une quarantaine d'années de préserver la partie de Forêt de Chantilly qui s'étend sur son territoire. Sa principale action en la matière est l'acquisition patiente et méticuleuse d'une multitude de parcelles éclatées. Elle a ainsi constitué la plus vaste forêt communale du Sud de l'Oise, dont la plus grande partie est gérée par l'Office Nationale des Forêts.

D'autre part, le PNR est à la fois un espace exceptionnel, un des plus boisés de France (40 %), dont la Forêt de Chantilly est sans conteste le fleuron ; et un outil parfaitement adapté aux enjeux multiples et croisés que cela suppose. La structure à l'œuvre depuis une vingtaine d'années déjà, se compose d'une équipe pluridisciplinaire de techniciens, pour mener à bien les missions de recherche, d'innovation et d'expérimentation que lui attribue la Loi.

Mais décideurs et spécialistes ne sont pas seuls concernés par la problématique forestière : la population doit y être sensibilisée et se mobiliser à leurs côtés pour trouver et appliquer les solutions qui sauveront notre belle forêt, qui nous rend tant de services au quotidien, à commencer par nous offrir un exceptionnel cadre de vie. Nous sommes seulement au début d'un long et difficile processus.

**Patrice Marchand,**  
**Maire de Gouvieux,**  
**Président du Comité d'audit**  
**du Conseil départemental de l'Oise,**  
**Président du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France**



## LA FORÊT DE CHANTILLY, UN PRÉCIEUX BIEN COMMUN EN PÉRIL

Relativement jeune, très étalée, la Forêt de Chantilly semble invulnérable et immuable. Mais cet organisme vivant est un géant aux pieds d'argile, ou plutôt aux pieds de sable le cas présent ! Car le sol sableux est un des facteurs qui la mettent aujourd'hui en grave danger, dans la mesure où il retient peu l'eau, et n'est pas approprié à toutes les espèces d'arbre. Or, le changement climatique observé sur notre région depuis plusieurs décennies, impacte fortement notre forêt. Si les précipitations varient peu, l'élévation progressive mais réelle des températures assèche les arbres, dont les besoins en eau ne cessent de croître. C'est d'autant plus le cas avec les espèces de chênes (pédonculés et sessiles) qui représentent aujourd'hui l'essentiel de la Forêt de Chantilly, bien adaptés au terroir local. Un malheur n'arrivant jamais seul, ces derniers sont en même temps pénalisés par la multiplication des hannetons, dont les larves se nourrissent de leurs racines pendant 47 mois, avant de muer en insectes, de sortir de terre et de s'attaquer aux feuilles. Ils asphyxient littéralement les arbres en les empêchant ainsi d'étancher leur soif, de se nourrir et de respirer. Pour compléter ce sombre tableau, la forêt peine de plus en plus à se renouveler à cause du gibier, tout spécialement les grands animaux, qui broutent les pousses, au point que seuls 3 % d'entre elles parviennent au niveau d'un genou humain, au lieu des 20 % nécessaires.

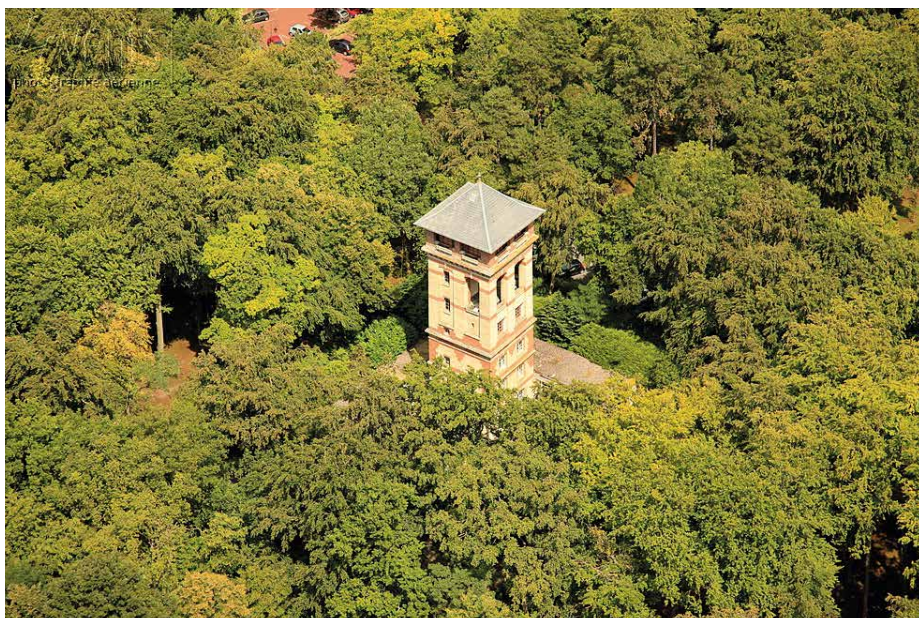
Résultat : la forêt se meurt littéralement. Si rien n'est fait, un tiers disparaîtra dans les 50 ans à venir ! Peut-être davantage encore si elle venait à être



frappée par des incendies d'ampleur pour le moment cantonnés dans le Sud de la France, mais qui remontent vers nos latitudes avec la multiplication des épisodes de fortes chaleurs sèches. Il est urgent de réagir et d'agir pour éviter la catastrophe annoncée, qui changerait radicalement nos paysages et nos modes de vie ! Nous devons commencer par étudier dans le détail notre forêt, afin de mieux la connaître, de bien comprendre ses

mécanismes, de cerner ses forces comme ses faiblesses, et d'en déduire des préconisations. Cette phase n'est pas la seule affaire des propriétaires et des experts, mais inclut aussi la population à travers des bénévoles prêts à l'observation et au recueil de données. Il s'agit aussi de s'associer des acteurs nationaux, comme l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ou le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF),

pour une vision élargie, notamment une comparaison avec les autres forêts françaises, dont la Forêt de Chantilly tend à se rapprocher en termes de climat : elle est aujourd'hui au niveau de la Forêt de Fontainebleau et finira à celui du Languedoc en 2070 ! Nous devons impérativement anticiper cette évolution, l'accompagner pour ne pas la subir, notamment via l'implantation de nouvelles espèces, résistantes et résilientes aux conditions climatiques à venir (les chênes actuels sont irrémédiablement condamnés, à remplacer par exemple par des pins). Il faudra protéger les jeunes pousses de l'appétit ravageur des ongulés, via la régulation de leurs populations et la protection de micro-parcelles engrillagées. Pareille entreprise doit débiter sans tarder, au regard des décennies nécessaires pour le déploiement des arbres, et se doubler à la fois d'une protection efficace et d'un entretien minutieux des espaces boisés.



La problématique des hannetons est sans doute la plus compliquée à traiter, à l'aune de l'interdiction légitime des produits chimiques. La recherche est en cours pour la mise au point d'un larvicide biologique à la hauteur du défi.



Les bois godviciens n'échappent bien sûr pas à toutes ces menaces, même si leur situation est légèrement différente du reste de la Forêt de Chantilly dans la mesure où ils se trouvent à une altitude plus basse, bordés par l'Oise et la Nonette, donc proches de sources importantes en eau, principalement la nappe alluviale. La Commune de Gouvieux leur porte une attention particulière depuis de nombreuses décennies, sachant que le travail de préservation et de valorisation de ce massif est forcément de longue haleine. Elle agit particulièrement contre le morcellement, un des principaux obstacles à une gestion globale pertinente et efficace. Pour ce faire, elle opère une acquisition patiente et minutieuse de parcelles souvent minuscules et éclatées, qu'elle rassemble en un vaste ensemble com-

munal plus clair et plus simple à traiter, confié aux bons soins de l'ONF.

Son action est par ailleurs administrative et réglementaire, via le classement de nombreuses zones en Espaces Boisés Protégés et Classés (EBC) dans le cadre de son Plan Local de l'Urbanisme (PLU) : elle contraint ainsi fortement les propriétaires en les empêchant notamment de construire. La Commune lutte précisément contre les mauvais usages de la forêt, spécialement les installations sauvages et destructrices que génère la cabanisation, ainsi que les dépôts sauvages sources de pollutions multiples et variées. En ce sens, elle n'applique pas seulement la sanction, à laquelle s'expose tout contrevenant aux règles municipales et nationales protectrices des écosys-

tèmes forestiers remarquables ; elle tente aussi la prévention, via la sensibilisation du public à cet exceptionnel patrimoine : valorisation à travers un important maillage de chemins pédestres, cyclables et/ou équestres, sans cesse entretenu et développé, notamment pour éviter les conflits d'usage et permettre à tout un chacun de profiter de cet espace sauvage ressourçant ; et pédagogie à travers des actions de communication en lien avec de nombreux partenaires (Parc Naturel Régional Oise – Pays de France, Syndicat du SAGE de la Nonette, écoles...).

D'autres étapes sont à venir sur le chemin du futur de la Forêt de Chantilly, une forêt vivante et forte pour les générations futures. Gouvieux sera au rendez-vous !

## « ENSEMBLE, SAUVONS LA FORÊT DE CHANTILLY »

Le mouvement « Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly » a été créé en 2020 à l'initiative de l'Institut de France. Il réunit à ce jour les propriétaires, les gestionnaires, les forestiers, les pouvoirs publics locaux, des écologues, des instituts de recherche et de développement, des anthropologues, des historiens, des micro-biologistes, des généticiens, des experts forestiers, des modélisateurs, des climatologues, des cavaliers, des chasseurs, des associations de défense de l'environnement et des bénévoles riverains avec pour seul objectif de « trouver collectivement les moyens de conserver la forêt de Chantilly vivante à horizon de 50 ans ».

*Retrouvez la vidéo complète de la réunion publique du 10 octobre sur Youtube via la page Facebook de la Mairie.*

**ENSEMBLE SAUVONS LA FORÊT DE CHANTILLY**

Séance publique le 10 octobre 2020  
Campus Serge Kämpf Les Fontaines à Gouvieux  
14h - 18h

INSTITUT DE FRANCE  
Région Hauts-de-France  
Office National des Forêts  
SERGE KÄMPF LES FONTAINES  
CHANTILLY-SENIS



## Une étape de plus dans la digitalisation municipale

La Commune de Gouvieux poursuit sa digitalisation, au service de ses administrés. Elle vient de franchir une nouvelle étape sur cette voie en pavés numériques, sous la forme d'une borne interactive sur le côté de la mairie. Il s'agit principalement de remplacer l'affichage papier traditionnel des actes municipaux sous l'ancien appentis. Ainsi, tout Godvicien peut désormais prendre connaissance aisément des

délibérations, arrêtés et autres décisions, en cliquant sur les icônes dédiés, et ce, sans limite de temps ni de documents. Ce nouvel outil lui permet même de les télécharger sur son mobile via le cryptogramme associé. Bien sûr, en ces temps de crise sanitaire, il est vivement conseillé de se laver les mains avant et après utilisation. Du gel hydroalcoolique est disponible à l'accueil en ce sens.

## Retour sur les Journées Européennes du Patrimoine 2020

*En dépit du difficile contexte sanitaire, la Commune de Gouvieux avait maintenu une grande partie de son programme, pour le bonheur des visiteurs, reçus par des élus, des artistes ou des vigneronns, à la découverte du terrain d'entraînement des Aigles, du village troglodytique et de la vigne communale. Un aperçu en somme du riche patrimoine que recèle notre territoire et qui demeure trop méconnu du public, y compris godvicien.*



## Critérium du Jeune Conducteur

Forts de trois éditions réussies en 2017, 2018 et 2019, la Ville de Gouvieux, le Collège Sonia Delaunay et l'Automobile Club de l'Ouest (ACO) ont une fois de plus renouvelé l'opération les 15 et 16 octobre 2020, selon les mêmes modalités.

Une fois de plus, la compétence des animateurs et l'encadrement des professeurs, associés à un temps clément, ont permis à une centaine d'élèves de 4<sup>e</sup> de mieux comprendre

la règle pour davantage la respecter, de se familiariser avec les aléas de la route pour bien la pratiquer (scooters électriques et thermiques en extérieur), et de se mettre dans la peau d'un conducteur alcoolisé pour bien saisir les dangers de la situation, le tout dans le cadre d'une expérience ludique et mémorable.

Pour que nos ados apprennent à devenir responsables sur la route, sans attendre l'épreuve du permis de conduire, tout en s'y préparant.



## Conseil municipal 2.0

La Mairie s'adapte aux nouvelles contraintes liées à la reprise de la pandémie. Ainsi les élus ont-ils expérimenté la visioconférence pour la séance du Conseil municipal du 14 octobre : 17 élus en distanciel et 8 en présentiel ont pu débattre convenablement. La présence du public avait été limitée à 6 personnes (2 présents).

Bien sûr, mieux vaut le face-à-face, plus direct, plus audible, plus expressif ; mais en attendant le retour à meilleure situation, les élus s'approprient au mieux ces nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil municipal.



## Hommage à Samuel PATY

*Le mercredi 21 octobre à midi, Monsieur le Maire avait convié les élus, le personnel municipal et l'ensemble de la population à observer une minute de silence sur le parvis de la mairie en mémoire à Monsieur Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie horriblement et lâchement assassiné le 16 octobre à Conflans-Saint-Honorine.*

*Il s'agissait de marquer leur solidarité avec le corps enseignant touché au cœur, de faire front commun face à la barbarie terroriste, et de défendre les valeurs de la République au nom desquelles Monsieur Paty a trouvé la mort, en particulier la laïcité et la liberté d'expression.*

## Où dois-je jeter mon masque ?

Pour votre sécurité et celle des agents de collecte, il est très important de jeter masques usagers et mouchoirs souillés dans un sac correctement fermé qui devra être déposé dans la poubelle grise.

Pour des raisons sanitaires évidentes, les agents de collecte ont pour consigne de ne pas vider les poubelles si les masques y sont déposés en vrac.

Ne jetez surtout pas vos masques chirurgicaux usagers sur la voie publique, encore moins dans la Nature, car ces déchets sont constitués de matières non biodégradables et polluantes, sans compter que vous encourez une amende en cas de procès-verbal.





**AVERTISSEMENT : LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ET SPORTIVES SONT DÉSORMAIS TRIBUTAIRES DU CONTEXTE SANITAIRE. ELLES SONT EN EFFET SUSCEPTIBLES DE S'INTERROMPRE OU DE REPRENDRE, PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT, EN FONCTION MESURES NATIONALES ET/OU LOCALES DÉCIDÉES SUR LA BASE DE LA CIRCULATION EFFECTIVE ET PRÉVISIBLE DU CORONAVIRUS. LES INFORMATIONS CI-DESSOUS SONT DES LORS INDICATIVES. CONTACTEZ LES STRUCTURES CONCERNÉES PAR MESURE DE PRÉCAUTION.**

## Du côté d'Arts et Loisirs

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les adhérent(e)s de l'association seront invités à prendre connaissance et se prononcer sur les activités et les comptes de l'exercice 2019-2020 lors d'une assemblée générale qui sera réunie le lundi 7 décembre 2020 à la salle de réception de la Ferme (si déconfinement). Les circonstances liées aux conditions sanitaires actuelles amèneront très vraisemblablement à mettre en place des mesures particulières pour la tenue de cette réunion. Les adhérent(e)s en seront avisés.

### SALON DE LA PHOTOGRAPHIE

Le 16<sup>e</sup> salon de la photographie organisé par l'association Arts et Loisirs de Gouvieux se tiendra du 7 au 9 février 2021 à la Salle des Fêtes. Ce salon, doté de nombreux prix, est ouvert à tous les photographes suivant un règlement consultable sur le site : [www.artsetloisirsgouvieux.fr](http://www.artsetloisirsgouvieux.fr)

**Les inscriptions sont à envoyer avant le lundi 7 décembre 2020 à Madame Isabelle Colliot : [isabetaetl@gmail.com](mailto:isabetaetl@gmail.com)**

### Nonette Nature

Nos amis les « crapauds » sont désormais confinés dans les bois pour l'hiver. L'association organisera de nouvelles sorties nocturnes à l'issue de cette période : à suivre dans les prochains numéros du magazine municipal.



### Félicitations au Sud Oise Handball Club !

La Fédération Française de Handball, en lien avec les structures territoriales, a décidé d'accorder au SOHC le Label Or pour la saison 2018 – 2019, et ce, pour les raisons suivantes :

- Augmentation du nombre de licenciés de moins de 9 ans et de moins de 12 ans,
- Amélioration du niveau d'encadrement, notamment chez les jeunes, et adaptation idoine des matériels pédagogiques,
- Vie de club animée.

Une belle reconnaissance des efforts louables et des résultats remarquables des responsables et bénévoles du club. Grand bravo à eux !

### Ateliers numériques de Graines de Pays pour les seniors

Cette association est spécialisée dans l'apprentissage du numérique auprès des seniors depuis 2012. Elle propose des ateliers numériques pour les 60 ans et plus. Pour vous divertir, vous informer, communiquer... Avec le sourire en prime !



Les mardis tous les 15 jours de 10h à 12h A la Ferme de Gouvieux. Matériel mis à disposition : vous pouvez aussi venir avec le vôtre.

**Inscription par téléphone : 06 60 11 20 80 Monsieur Jimmy BOUVART.**

**En partenariat avec La Mairie de Gouvieux, Résid'Oise et Le Conseil Départemental de l'Oise.**

**ATTENTION : SUSPENDU LE TEMPS DU RECONFINEMENT !**

## L'Académie des Arts Dramatiques de Chantilly

### Une formation professionnelle au métier d'acteur sur 3 ans

Créée en septembre 2018, la formation professionnelle de l'acteur est le seul parcours post-bac diplômant du sud des Hauts de France. Les élèves suivent un cursus en 3 ans avec une spécialisation dès la deuxième année : Arts scéniques ou Audiovisuel-cinéma. Ils se produisent en public plusieurs fois par an dans des styles théâtraux et des décors/scènes différents.



### Des cours amateurs pour tous

L'école s'adresse aussi à ceux qui conçoivent le théâtre comme une passion et un moyen de stimuler leur créativité et leur imagination, de 4 à 99 ans. Des cours découverte sont proposés aux plus jeunes, des cours en « classe élite » aux plus motivés entre 8 et 15 ans, et des cours en anglais « acting » pour le public adolescent. Certains sur la commune de Gouvieux, chaleureusement remerciée pour son accueil.

### Des stages amateurs lors des vacances scolaires

Soyez informés des stages et de notre actualité en vous inscrivant à l'infoblettre de l'Académie !

**Renseignements et inscriptions : [academie.artsdramatiques@gmail.com](mailto:academie.artsdramatiques@gmail.com) – 06 51 52 24 68**

# Actus Assos

## ! L'association Guinée-Ô reçoit un don bienvenu !

Le samedi 17 octobre, le Crédit Mutuel de Chantilly a fait un don exceptionnel en remettant un chèque de 1 000 € à chacun des représentants des trois associations locales suivantes : La Croix Rouge de l'Oise, Guinée-ô de Gouvieux et L'Épicerie Sociale de Chantilly.

C'est Monsieur Thierry Meurant, Gérant de la laverie automatique « Tex Laverie », fervent lecteur de « Contact Gouvieux », qui a repéré et présenté la candidature de Guinée-ô auprès du Crédit Mutuel.



De gauche à droite sur la photo : Thierry Meurant, Liliane Thierry de la Croix Rouge, Michel Bélikián de Guinée-Ô, Roselyne Montagu de l'Épicerie Sociale et Stéphane Coimet Directeur du Crédit Mutuel.

## Un groupe de jeunes Godviciens passionnés par la nature

VNV, Vive Nature Vivante, est un club de jeunes de Gouvieux et de ses environs. Ils sont passionnés par la nature et tiennent un blog d'écologie depuis mars 2020. Vous y trouverez des articles sur les orchidées, les oiseaux, les insectes... : <http://vnvecologie.canalblog.com/>  
Un grand merci pour votre attention.



## Trail Les Aigles

Créée en juin 2019, l'association sportive « Les Aigles » a vocation à rassembler, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, des amateurs de course à pied, hors stade, sur route mais aussi et surtout en nature (trail).



Le Forum des Associations lui a permis de recruter de nouveaux coureurs, ce qui porte à plus de 40 le nombre d'adhérents à partager la passion pour ce sport.

Les activités des derniers mois sont bien évidemment très perturbées par la pandémie, mais les compétitions reprendront progressivement avec la mise en place de mesures sanitaires adaptées dès que possible. Les responsables espèrent participer prochainement à diverses courses de trail. Dans l'immédiat, n'hésitez pas à vous joindre à eux pour une séance d'entraînement afin de tester ambiance et activité.

Pour en savoir plus : <https://lesaiglescontact.wixsite.com/monsie>

## Accueil des Villes Françaises - AVF Chantilly



L'AVF Chantilly, créée en 1973, accompagne les nouveaux arrivants sur un ensemble de communes. Elle fait partie d'une association nationale, animée uniquement par des bénévoles. Elle s'adresse à vous qui arrivez dans l'Aire cantilienne, qui souhaitez rapidement vous adapter à votre nouvel environnement et tisser de nouveaux liens. L'équipe en place est à votre écoute, sa mission étant de faire partager des moments de convivialité en participant à des animations culturelles, ludiques et ainsi contribuer à la réussite de votre intégration. Parmi ces nombreuses animations, l'atelier de broderie -art ancestral synonyme de patience et minutie - réunit quelques adhérentes, passionnées de fils et de bouts de tissus.

Depuis quelques semaines, les brodeuses de l'AVF se retrouvaient tous les jeudis après-midi dans l'une des salles municipales de Gouvieux. Elles remercient Aline Voegelin et Audrey Rouly pour leur chaleureux accueil et leur gentillesse.

**Vous saurez tout sur cette belle association en consultant le site : [avf.asso.fr/chantilly](http://avf.asso.fr/chantilly), et en demandant tout renseignement via [avfchantilly@gmail.com](mailto:avfchantilly@gmail.com). Vous serez les bienvenus !**



## Karaté « Ryokai Wado »

La nouvelle saison 2020-2021 est maintenant lancée ! Le club a repris son activité avec les « anciens » le 1<sup>er</sup> septembre, et accueille toujours avec grand plaisir les nouveaux adhérents, depuis le 15 septembre, qu'ils soient enfants, adolescents, adultes ou vétérans ! Mise en place de forfaits 10 cours et 20 cours, pour ceux qui hésitent encore. En cas d'inscription, celui-ci sera déductible du forfait annuel. Si vous ou vos enfants souhaitez le rejoindre, n'hésitez pas à pousser la porte du Dojo. C'est un lieu de vie très agréable où la convivialité, le travail et

l'étude se mêlent. Les cours sont assurés par Bruno Houriez qui, fort de son expérience d'enseignement du Karaté Wado depuis 1978, est titulaire du diplôme DESJEPS et responsable de l'École Départementale de formations pour le Comité Départemental de Karaté de l'Oise.

Si un enseignement de qualité vous tente, venez vite découvrir les activités du club : vous serez accueillis à bras ouverts ! Il est possible de pratiquer sous différentes formes, ce qui permet de maintenir, en ce temps de pandémie, la distanciation sociale - une

expérience déjà concluante depuis le déconfinement.

Début octobre, le club a entamé des séances à thème, et propose tous les mois des cycles de perfectionnement : « Katas de Base » (forme de base), « spécial Yudansha » (ceintures noires), « Kata & Bunkai » (forme avancée avec application), « Yakusoku Kumite » (assauts conventionnels), et « Kumite Sportif » - Initiation & Perfectionnement, sous la direction de deux anciens compétiteurs de niveau international, Vincent Noual et Romain Dolle. Merci également à Aurore et Frank, qui ont rejoint l'équipe d'encadrement, et sont désormais régulièrement présents aux cours pour enfants !

Jours et horaires d'entraînement (HORS CONFINEMENT):

- mardi / jeudi de 18h30 à 19h30 - Enfants de 8 à 13 ans (2013 et avant),
- mardi / jeudi de 20h à 21h30 - Adolescents et adultes à partir de 14 ans.

**Ne ratez rien de l'actualité du club en le suivant sur sa page Facebook : Karaté Gouvieux. Renseignements : 06 16 59 04 52 – Bruno.**



## Budo cantilien



*Dans les arts du sabre japonais, la distanciation est une véritable question de survie. Et en plus, cela se fait avec le sourire, sans peur ni angoisse.*

*Notre association vous propose 3 disciplines pour faire émerger la Conscience :*

- Le iaido, l'art de dégainer le sabre.
- Le kendo, l'escrime japonaise.
- Le jodo, le bâton contre le sabre.

**Renseignez-vous sur [budocantilien.fr](http://budocantilien.fr), à [budo.cantilien@gmail.com](mailto:budo.cantilien@gmail.com), ou en appelant la Présidente au 06 86 70 59 95.**

## Judo Club de Gouvieux

*Malgré la crise sanitaire qui se poursuit, les cours ont pu reprendre dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la fédération. Ce contexte particulier ne pénalise pas les apprentissages et les adhérents continuent leur progression en toute sécurité.*

*Le Judo Club de Gouvieux vous invite donc à le retrouver pour ses activités ludiques et sportives (HORS CONFINEMENT) :*

- Le judo adultes et enfants : art martial moderne et formateur, aux valeurs éducatives reconnues.
- Le chanbara, escrime japonaise : ludique, sportif et sans danger, partez à la découverte de l'art du sabre des samourais avec une grande variété d'armes...
- Le ju-jitsu, « ancêtre du judo » : au programme, clés, atémis, projections et techniques de self-défense.
- Le taïso, gymnastique douce aux exercices variés : accessible à tous, quel que soit votre niveau, venez améliorer votre condition physique à votre rythme...

*Toutes ces disciplines sont enseignées par des professeurs diplômés, dans un cadre familial et convivial. Chaque année, le club forme de nombreuses ceintures noires de judo, de ju-jitsu et de chanbara.*

**Séances de découverte offertes ! <http://judoclubdegouvieux.fr>**



# Actus diverses



## Remplacement

Après 15 ans de bons et loyaux services à la population godvicienne comme infirmière libérale, Armelle Pertzing quitte la commune pour des horizons bretons. Elle est remplacée par Julie Hanot, joignable aux mêmes coordonnées : 06 73 90 52 04 ou 09 83 54 28 12.

## Installation de pédicures - podologues

Madame Dauron Le Pennec et Monsieur Damge vous proposent leurs prestations en pédicurie au 25 rue de la Mairie.  
Tél. : 06 87 19 44 06

## Changement de propriétaire du Garage des Deux Tilleuls

L'établissement vient d'être repris par un Godvicien, Monsieur Anthony Benoît.



Il propose désormais les services suivants :

- Mécanique toutes marques,
- Service rapide (pneumatique, freins, réglage trains),
- Carrosserie peinture toutes marques,
- Pre-contrôle et contrôle technique,
- Service vitrage toutes marques (pare-brise, retro, custode),
- Vente de véhicule neuf (utilitaire et voiture légère),
- Parc d'exposition de 30 voitures d'occasion toutes marques (utilitaire et voiture légère).

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-18h30.

Samedi : uniquement vente de véhicule et prise de rendez-vous atelier.

10 bis rue Edmond Léveillé

03 44 57 07 52 / ggedes2tilleuls@hotmail.fr

Site internet et page Facebook en cours de création.

## Octobre Rose : la mobilisation continue !

Octobre Rose est chaque année un rendez-vous de mobilisation internationale, grâce à des acteurs engagés. L'Association Musique Bien-être et Cancer (MBC) s'est investie dans ce combat depuis 2016 et organise des spectacles, moyen d'atteindre un plus large public et d'apporter soutien et positivité aux malades atteints de cancer et leurs familles.

Cette année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la covid-19 ; respectons les mesures pour faire face à cette épidémie. MBC annule donc son spectacle 2020 et invite les femmes à se faire dépister par une mammographie

tous les deux ans : c'est gratuit, accessible toute l'année et peut sauver des vies.

**Une femme sur 8 risque de développer un cancer du sein. Nous sommes toutes concernées ! N'hésitez pas à interroger votre médecin.**



## « Plantons le décor »

Pour la 2<sup>e</sup> année, le Parc Naturel Régional (PNR) Oise - Pays-de-France participe à la campagne « Plantons le décor », opération initiée par la fédération des PNR de commandes groupées de végétaux. L'objectif est de favoriser les plantations des haies champêtres, de permettre la conservation de variétés anciennes d'arbres fruitiers et de légumes. Le choix est réalisé par le Centre Régional des Ressources Génétiques de Villeneuve d'Ascq, qui privilégie les essences simples d'entretien, adaptées à une gestion écologique ou différenciée. Un partenariat avec des pépiniéristes régionaux, sélectionnés pour leur savoir-faire, permet la fourniture des végétaux ainsi envisagés. Le dispositif s'adresse à un large public : habitants du PNR, écoles, associations, communes, entreprises... Sachant que le système de commandes groupées permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Lesdites commandes s'effectuent uniquement en ligne : [www.plantonsledecor.fr](http://www.plantonsledecor.fr). Elles doivent être passées avant le 6 janvier 2020 ; la livraison interviendra le 30 janvier 2021, de 10h à midi à la Maison du Parc à Orry-la-Ville (mitoyenne de la gare RER de la Borne Blanche), en présence des producteurs-fournisseurs, qui pourront délivrer à l'occasion des conseils de plantation et d'entretien aux acheteurs.



## Déchets : communication de la CCAC

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) vous informe :

### Collecte des déchets de jardin

Comme chaque année, la collecte des déchets végétaux s'interrompt de décembre à mi-mars. Dernière collecte pour Gouvieux centre le 20 novembre et pour Gouvieux périphérie le 22 novembre.

Valoriser plutôt que jeter : compostage, paillage en broyant les branches, mulching (technique de tonte sans ramassage).

Le saviez-vous ? L'Aire Cantilienne vous aide dans l'achat d'un équipement permettant de réduire ce type de déchets : <http://www.ccac.fr/actualite/reduction-des-dechets-fermentescibles-la-ccac-vous-soutient-aide-a-lachat/>

Interdiction de brûler ses déchets végétaux : le Code de l'Environnement interdit de brûler les déchets verts à l'air libre. La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire interdit désormais de brûler des biodéchets (déchets alimentaires et les déchets verts) à l'air libre ou dans les incinérateurs de jardin.

### Collecte des sapins de Noël

Ils doivent être déposés à même le trottoir, sans sac à sapin, sans flochage et sans décoration, la veille de la collecte : 17 et 31 janvier pour Gouvieux Centre, 15 et 29 janvier pour Gouvieux périphérie. Les sapins seront déposés sur une plateforme de compostage pour être valorisés.

### 4 solutions pour évacuer ses encombrants

#### 1. Valoriser plutôt que jeter :

- Grâce à Sud Oise Recyclerie  
Magasin ouvert du mardi au samedi de 10h à 17h non-stop, fermé le jeudi matin. Dépôts possibles du mardi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30. Ramassage chez les particuliers sur rendez-vous au 03 60 46 80 08.  
[accueil.sor@gmail.com](mailto:accueil.sor@gmail.com)

Facebook : Sud-Oise-Recyclerie  
ZA du Marais Sec, rue du Pont de Brèche  
60870 Villers Saint Paul

- Sur les sites de vente entre particuliers.

#### 2. La collecte sur rendez-vous :

- a. Nouveau : rendez-vous en ligne sur le site [www.ccac.fr](http://www.ccac.fr)

- b. Prise de rendez-vous via le numéro vert : 0 800 001 098.

Les encombrants présentés ne doivent pas dépasser un volume total de 1 m<sup>3</sup> et ne pas mesurer plus de 1,50 m de long. Déchets non collectés : gravats, pneumatiques (avec ou sans jante), déchets dangereux (batteries, peintures, solvants, essence, huile, etc.), souche d'arbres, Déchets d'Équipement Électriques ou Électroniques (DEEE), etc.

#### 3. Les déchetteries

Dans l'Aire Cantilienne, les déchetteries de Plailly et Lamorlaye vous accueillent du mardi au samedi 8h-12h/14h-18h et le dimanche 8h-12h. Déchetteries fermées les lundis et jours fériés. Accès gratuit mais réglementé. Carte d'accès obligatoire. 4 m<sup>3</sup> par dépôt maximum. 50 passages par an soit presque une fois par semaine (courrier d'alerte à 40 passages). Plus d'infos sur [www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

#### 4. Pour vos gros déchets électriques

vous avez la possibilité de faire reprendre votre ancien équipement par le vendeur du nouvel équipement : le code de l'environnement oblige les distributeurs, y compris la vente à distance de reprendre les équipements sur le principe de 1 pour 1.

## ■ Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes

La MLEJ est une association d'utilité publique financée par l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France et les Communes. Elle agit en lien avec les Communautés de Communes en faveur de l'autonomie, la formation et l'emploi des 16-25 ans. Elle apporte notamment des réponses et des solutions concrètes à tous les jeunes sortis de l'école avec ou sans diplôme, qui cherchent un emploi ou une formation, ou qui ont des interrogations ou des besoins en matière de logement, de santé, de mobilité, de famille...

### LE SERVICE AUX JEUNES

La vocation de la MLEJ s'inscrit dans un objectif d'insertion socioprofessionnelle de proximité à travers la construction d'un parcours et d'un accompagnement personnalisé, tenant compte des attentes et des projets d'avenir des jeunes sortis du système scolaire. Ce parcours combine :

- l'accès au droit commun (logement, santé, mobilité, ressources, citoyenneté...);
- les actions de formations qualifiantes ou diplômantes;
- la valorisation des expériences (stages, mise en situation, intérim, CDD);
- la promotion de CV auprès d'entreprises privées et d'établissements publics;
- Le conseil en évolution professionnelle.

La dynamique d'accompagnement mise en œuvre avec le jeune permet de valoriser et capitaliser toute action concourant à la construction de son projet comme autant d'éléments socles qui contribuent à son autonomie et son employabilité. En soutien à ses démarches, le jeune perçoit sous conditions une aide financière qui dans le cas de la Garantie Jeune s'élève à 497 €/mois pendant 1 an. Cet accompagnement fait de la MLEJ l'ensemblier et le référent du parcours des jeunes auprès des autres organismes partenaires des territoires du Sud Oise (CIO, Pôle Emploi, AFPA, BGE, associations diverses...), mais aussi des employeurs.

### LE SERVICE AUX ENTREPRISES

La MLEJ est le partenaire des services à l'emploi des 16-25 ans auprès des Entreprises. Ses consultants spécialisés maîtrisent tous les volets des dispositifs et mesures de la politique publique d'aide à l'emploi et à la formation. Ils connaissent aussi parfaitement les jeunes accompagnés, leurs qualifications et motivations. Ainsi par leurs conseils et actions, les consultants de la MLEJ apportent des solutions concrètes et adaptées aux besoins de recrutement et d'emploi de chaque TPE, PME et ETI.

L'appui aux employeurs n'est pas dissocié de l'appui apporté aux jeunes ;



ils se complètent et se soutiennent. À côté de la logique de recrutement par la qualification, la MLEJ propose aux employeurs une logique de co-construction l'associant comme acteur à part entière et permanent du processus d'intégration du jeune dans l'emploi.

C'est donc naturellement que la MLEJ assure un rôle de promoteur de jeunes prêts à l'emploi et d'acteur GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales) soutenant la politique du développement économique et les actions en faveur du maintien des activités portées par les Communautés de Communes.

**6 rue des Jardins à Chantilly -**

**03 44 59 44 00**

**Site : [www.mlej.fr](http://www.mlej.fr)**

**Facebook : [mission.locale.pour.lemploi.des.jeunes/](https://www.facebook.com/mission.locale.pour.lemploi.des.jeunes/)**

**lemploi.des.jeunes/**

**Contact public : [contact@mlej.fr](mailto:contact@mlej.fr)**

## Alerte aux tracts douteux

Ce type de tract est une fois de plus distribué dans les boîtes aux lettres de notre commune. Son aspect donne toujours à croire à un document officiel d'information du public. Il n'en est absolument rien ! Il s'agit ni plus ni moins d'une publicité. Les couleurs nationales et le nom de la ville sont habilement employés pour laisser penser que les professionnels cités sont agréés par les autorités nationales et locales. Comme indiqué en toutes petites lignes, tel n'est absolument pas le cas.

La Mairie ne saurait d'ailleurs trop conseiller de faire jouer la concurrence pour obtenir les meilleurs services aux meilleurs prix. Elle met par ailleurs en garde les personnes les plus fragiles, en particulier les plus âgées, par rapport à des pseudos professionnels qui leur imposent leurs services contre rémunération, et qui surtout les distraient pendant que des complices se fauillent dans leur maison pour les cambrioler.



## Info travaux

Des travaux de réparation du pont de Boran-sur-Oise (RD 924) interviendront du 16 novembre 18h au 11 décembre 17h. Sur cette période, la circulation y sera impossible. Les véhicules de part et d'autre de la rivière seront déviés sur le pont de Précy-sur-Oise.



## ■ Nouveau site Internet pour la CCAC

La Communauté de Communes de l'Aire Cantillienne (CCAC) fait évoluer ses outils de communication digitale. Ainsi, depuis le 1er octobre, elle dispose d'une vitrine numérique à l'habillage renouvelé et aux démarches en ligne simplifiées, à découvrir en tapant [www.ccac.fr](http://www.ccac.fr)

## ■ Installation d'une psychologue clinicienne

Madame Virginie Lebreton vient de transférer son activité libérale de psychologue clinicienne de Lamorlaye en son domicile de Gouvieux. Diplômée en sophrologie, hypnose médicale et psychogénéalogie, elle vous reçoit désormais au 8 rue Paul Moreau. Contact : 06 76 61 34 61 ou [virginielebreton60@gmail.com](mailto:virginielebreton60@gmail.com)

# Actus diverses

## Réglementation des engins de déplacement personnels (EDP)

Les nouveaux moyens de locomotion (non motorisés : patins à roulettes, planches à roulettes, skateboards et trottinettes sans moteur – motorisés : trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes, mono-roues et autres engins électriques) entraînent de nouveaux dangers pour les piétons et les conducteurs. Le Code de la route a évolué afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

**La trottinette électrique, source fréquente d'accidents, est soumise à une réglementation particulière :**

### LES OBLIGATIONS

- > Feux avant et arrière,
- > Dispositifs retro-réfléchissants arrières et latéraux,

- > Vêtements retro-réfléchissants la nuit ou si la visibilité est réduite, et hors agglomération,
- > Casque hors agglomération,
- > Freins en état de marche,
- > Avertisseur sonore,
- > Être âgé de plus de 12 ans,
- > Posséder une assurance responsabilité,
- > Circuler sur les voies cyclables et voies vertes ou, à défaut, sur la route (en agglomération).

### LES INTERDICTIONS

- > Ne pas circuler sur le trottoir,
- > Ne pas transporter de passager(s),
- > Ne pas dépasser les 25 km/h,
- > Ne pas utiliser de casques audios,
- > Ne pas gêner les piétons lors du stationnement (qui peut être tota-



lement interdit à certains endroits par l'autorité administrative).

### LES RECOMMANDATIONS

- > Casque en agglomération,
- > Vêtements retro-réfléchissants de jour et en agglomération.

### Du côté d'Atout Crin

#### • Record battu pour Stéphane Pasquier

Le 30 août dernier, le jockey godvicien a remporté son 189<sup>e</sup> quinté à l'hippodrome de Deauville, en selle sur Shere Calm ! Il bat ainsi le record jusque-là détenu par Olivier Peslier, arrivé deuxième ce même jour, et devance Christophe Soumillon de 5 trophées. Félicitations à lui et encore plein de belles victoires de ce genre à l'avenir !

#### • Hersage des pistes cavalières

Le vaste territoire de la commune de Gouvieux est maillé par un important réseau de pistes cavalières, connectées aux écuries et au terrain d'entraînement des Aigles. Ces pistes ne sont pas des chemins comme les autres dans la mesure où elles sont aménagées pour assurer confort et sécurité aux chevaux comme aux cavaliers. C'est la raison de leur aspect sablonneux, qui amortit notamment les chocs des sabots. Afin de rester prati-



cables, elles requièrent un entretien constant, qui passe en particulier par le hersage, opération consistant à nettoyer, à ameublir et à égaliser le sol. La Commune de Gouvieux y procède deux fois par an, dont une en ce moment même, comme en témoignent les photos ci-jointes.

#### • Protégeons nos chevaux

Aidez les propriétaires et gérants d'écurie en étant un voisin vigilant :

- Si des inconnus s'approchent des prés, leur signaler qu'ils sont sur une propriété privée et appelez le 17 en cas de doute,
- Si vous êtes réveillé la nuit par des bruits inhabituels, vérifiez si quelqu'un se trouve dans les prés et appelez le 17 le cas échéant,
- Signalez-vous aux propriétaires si vous souhaitez participer aux rondes de surveillance,
- Relevez les plaques d'immatriculation des véhicules suspects.

### Aide de l'État pour bornes de recharge privées

Vous avez acheté un véhicule électrique. Savez-vous que vous pouvez bénéficier de certaines aides pour l'achat d'une borne électrique et son installation ? La loi de finances pour 2020 publiée au Journal officiel du 29 décembre 2019, a transformé le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime forfaitaire. Et en logement collectif, d'autres aides existent.

#### Vous habitez en maison individuelle ou en logement collectif ?

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une borne de recharge et son installation dans votre garage ou dans le parking de votre immeuble. Pour les dépenses effectuées depuis le 1er janvier 2020, le dispositif du crédit d'impôt est maintenu quel que soit votre niveau de revenu. Le montant forfaitaire de ce crédit d'impôt est de 300 € (frais de pose inclus). Si vous avez effectué cet achat en 2019 ou bien si vous pouvez justifier de l'acceptation d'un devis et du versement d'un acompte en 2019, le montant du crédit d'impôt est de 30 % du prix de l'équipement mais les frais de pose sont exclus.

#### Vous habitez en logement collectif ?

Ce crédit d'impôt est cumulable avec l'aide Solution Individuelle du programme Advenir de l'Avere (Association pour le développement de la mobilité électrique) réservée, elle, à des installations en logement collectif. L'installateur et le matériel électrique doivent être labellisés Advenir. La puissance des bornes de recharge doit être inférieure ou égale à 22 kW. Pour un usage individuel, un particulier disposant d'une place dans un parking ou un propriétaire privé peut obtenir une aide de 50 % du coût avec un plafond de 600 € et de 960 € pour les installations intégrant un pilotage énergétique. La demande de prime se fait sur le site [advenir.mobi](http://advenir.mobi)

**Les copropriétés installant des bornes de recharge sur les parties communes et à l'usage des résidents ou des visiteurs peuvent bénéficier d'autres aides du programme Advenir ou bien encore d'aides locales. La loi Mobilités prévoit le renforcement de l'obligation d'équipements en points de recharge pour les véhicules électriques dans les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés et le renforcement d'un droit à la prise dans les copropriétés.**



**AVERTISSEMENT : LES ANIMATIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS SONT DÉSORMAIS TRIBUTAIRES DU CONTEXTE SANITAIRE. ELLES SONT EN EFFET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉES OU ANNULÉES, EN FONCTION DES MESURES NATIONALES ET/OU LOCALES DÉCIDÉES SUR LA BASE DE LA CIRCULATION EFFECTIVE ET PRÉVISIBLE DU CORONAVIRUS. LES INFORMATIONS CI-DESSOUS SONT DÈS LORS INDICATIVES. CONTACTEZ LES ORGANISATEURS PAR MESURE DE PRÉCAUTION.**

## Téléthon 2020 : la solidarité au-delà de la crise sanitaire

Chaque année, près de 5 millions de Français participent près de 20000 animations sportives, culturelles, ludiques et gastronomiques organisées dans plus de 10000 communes.

Cette année est naturellement très particulière. Au moment de la rédaction de cet article, en plein reconfinement, nul ne peut dire si ces animations seront maintenues, et en ce cas, dans quels formats.

La Commune de Gouvieux souhaite naturellement poursuivre son engagement aux côtés de ses vignerons, en renouvelant l'action menée les années précédentes sur la place Amic dans la journée du samedi : remise de bouteilles de « Perles de Gouvieux » (vin pétillant produit par des bénévoles à partir de la vigne municipale du Camp de César), en échange de dons à l'AFM-Téléthon.

**Quoi qu'il arrive, la lutte contre les maladies génétiques ne s'arrête pas : la Covid-19 ne doit pas l'occulter ! Vous pouvez aider l'Association Française pour la Myopathie via des dons tout au long de l'année :**

<https://www.afm-telethon.fr/>



## Programme de la Bibliothèque municipale pour décembre (si déconfinement)

**3° samedi 5 décembre à 15 h 30 :** « Apollo XIII ». Conférence animée par Eric Vauthrin, de Science et Culture en Picardie.

**Public à partir de 10 ans. Durée 1 h 30. Lieu : bibliothèque. Inscriptions obligatoires.**



**4° samedi 12 décembre à 10 h 30 et 14 h :** « Ateliers de Noël ». 2 ateliers (au choix) animés par Johanna, création des mobiles pour Noël.

**Public de 8 à 12 ans. Durée 2 h. Lieu : bibliothèque. Inscriptions obligatoires.**



Bibliothèque municipale - 37, rue de la Mairie  
03 44 57 48 63 - [bibliotheque@gouvieux.fr](mailto:bibliotheque@gouvieux.fr)

## Chasse

Battues les 5 et 19 décembre.

## Cérémonie du 11 novembre

Sur décision préfectorale, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée selon le même format que le 8 mai dernier, afin d'observer les gestes barrières et de limiter ainsi les risques sanitaires en pleine recrudescence de l'épidémie : absence de public et comité restreint aux principaux officiels.



## Stages de cirque les 5 et 6 décembre (si déconfinement)

L'École de cirque « De la piste à la Scène » propose un stage découverte sur son site de la Plaine de jeux à Gouvieux, ouvert aux enfants et adolescents à partir de 6 ans, de 10h à 12h et/ou de 14h à 16h. Places limitées par cours et mesures sanitaires d'usage assurées.

Informations et réservations à contact@delapistealascene.com / www.delapistealascene.com



## Fêtes de fin d'année

À l'heure de la rédaction de ces lignes, la Mairie renonce au feu d'artifice traditionnel, mais conserve marché de Noël, ferme et animations, en accord avec les commerçants, dans une configuration revue et corrigée de manière à garantir le respect des gestes barrière et assurer ainsi la sécurité sanitaire des participants, professionnels et visiteurs. Le programme en cours de définition est naturellement susceptible d'évoluer jusqu'à la dernière minute. Il sera mis à disposition du public le moment venu par le biais du site et de Facebook.

À noter l'intervention de l'école Médiateur à La Ferme le vendredi 11 décembre de 14h à 23h, sauf annulation de dernière minute : renseignements au 06 87 45 64 17 ou ecolemediator@gmail.com.



# Carnet

## NAISSANCES

20 août : Chiara Pichon  
4 septembre : Roman Gimata-Welsh  
28 septembre : Victor Babaud  
30 septembre : Gabriel Gregoire  
8 octobre : Basile Poulain

## MARIAGES

22 août : Christophe Graux et Marie-Astride Lavaux  
3 septembre : Jonathan Abbot et Laura Rosenberg  
12 septembre : Gilles Ferranti et Sophie Harduin  
12 septembre : Vincent Bernard et Anne-Louise Bernard  
26 septembre : Pierre Ungemach-Benedite et Julie Jaguin  
3 octobre : Thomas Perez et Marion Monteil

## DÉCÈS

3 août : Guy Lievin, 87 ans  
14 août : Gérard Spigarelli, 76 ans  
15 août : Jean Detraux, 93 ans  
1er septembre : Patrick Tutellier, 63 ans  
18 septembre : Denise Lantez épouse Gasnier, 81 ans  
19 septembre : Colette Leprince veuve Tesson, 96 ans  
27 septembre : Jean Paszko, 83 ans  
27 septembre : Pierre Ruckstuhl, 94 ans  
29 septembre : Pierre Plot, 76 ans  
30 septembre : Jacques Carratt, 86 ans  
3 octobre : Nicole Jeandel veuve Redouté, 96 ans  
7 octobre : Anna Szlos épouse Gontarski, 82 ans  
11 octobre : Claude Duyck, 81 ans



**J'❤️ l'Oise!**

**ON SE SERRE LES MAINS ~~MAINS~~ coudes!**

SOUTENEZ VOS  
COMMERÇANTS DE PROXIMITÉ :  
**CONSOMMEZ LOCAL !**

 **oïse**  
LE DÉPARTEMENT

 Votre  
collectivité  
de proximité

# Tribunes libres

## Tribune Heureux à Gouvieux

### L'aménagement de Gouvieux au cœur de notre action

J'ai pris connaissance avec étonnement, puis consternation, de la précédente tribune de l'Opposition « Gouvieux avec vous », qui m'interpelle tous azimuts depuis quelques semaines à propos des programmes d'aménagement, comme si elle les découvrait. Or, aucun des projets en question n'est nouveau, ni n'a évolué depuis le précédent mandat (2014-2020) ; et tous ont toujours été soigneusement examinés par la Commission d'Aménagement, composée de l'ensemble du Conseil municipal (les 20 septembre 2018, 15 novembre 2018, 19 novembre 2018, 19 mars 2019, 24 avril 2019, 9 juillet 2019 par exemple...).

Deux des élus de l'actuelle Opposition « Gouvieux avec vous » étaient alors non seulement membres de la Majorité, mais aussi Adjointes à mes côtés, délégués aux Finances et à l'Aménagement ! Ils disposaient à ce titre de toutes les informations sur les projets de construction ; participaient aux réunions à leur sujet ; et ont toujours approuvé ouvertement ces projets. Tout cela se faisait dans un cadre bien défini, à savoir la Délibération Gouvieux 2040, votée par le Conseil municipal du 11 octobre 2017 à l'unanimité de ses membres, y compris les deux élus en question. Pour mémoire, car il y en a vraisemblablement besoin, ce document arrête la stratégie de la Commune en matière de logement pour les 20 ans à venir, y compris le niveau de construction de logements sociaux pour la commune. Le document complet de cette « Délibération Gouvieux 2040 » est disponible sur le site internet de la Mairie de Gouvieux depuis 2017.

Je suis d'ailleurs, là encore, surpris que ces deux anciens condisciples s'inquiètent d'une prolifération, alors que l'une d'entre eux, au Conseil municipal du 7 novembre 2018 a refusé de voter une délibération qui visait à se positionner contre une démarche de la communauté de communes qui aurait entraîné Gouvieux dans une spirale infernale de multiplication non maîtrisée de logements sociaux.

Les faits sont incontestables. Pour ma part, je maintiens l'engagement de mon équipe d'œuvrer pour la protection des Godviciens et de préserver notre commune d'une urbanisation excessive, tout en la maintenant attractive pour de futurs habitants.

**Patrice Marchand**  
pour le Groupe Heureux à Gouvieux

## Tribune Ensemble pour Gouvieux

### Chères Godviciennes, chers Godviciens,

Depuis la mise en place du conseil municipal fin mai et malgré les conditions sanitaires qui restent compliquées, les conseils municipaux et commissions se succèdent. Ensemble Pour Gouvieux, dont je suis le seul représentant élu, s'efforce, dans la mesure du possible de vous tenir informés des projets discutés.

Ma première commission était sur la petite enfance. Depuis la rentrée l'extension du périscolaire le matin, ainsi que l'ouverture de l'accès au centre de loisir le mercredi en période scolaire, sont des signes d'une volonté d'évolution dans ce domaine. Cependant, je reste convaincu que la mise en place d'une cantine pour les maternelles, serait un réel atout pour pérenniser et rendre plus attractive l'installation des jeunes parents sur Gouvieux. De surcroît notre commune serait alignée avec les autres villes de même taille concernant la restauration des maternelles.

La dernière commission en date concernait la révision du Plan Local d'urbanisme (PLU). C'est une commission très importante pour le devenir de Gouvieux car elle définit dans sa globalité les orientations générales du PADD qui est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Étant né et vivant à Gouvieux, j'accorde une grande importance à la préservation de notre cadre de vie. Les orientations proposées par la majorité en place répondent à cette exigence. Préserver l'environnement, contrôler l'urbanisation, maîtriser le foncier, protéger et valoriser l'existant, sont des exemples de points abordés lors de cette commission.

Un délai de 8 mois m'a été annoncé par la majorité actuelle pour la mise en place de ce nouveau PLU.

Je reste bien entendu à votre écoute par téléphone ou par mail

Courriel : [sylvain.duyck60@gmail.com](mailto:sylvain.duyck60@gmail.com)  
Tél. : 06 43 72 36 67

**Sylvain Duyck**  
pour Ensemble Pour Gouvieux

## Tribune Gouvieux avec vous

### Au travail !

La rentrée est passée... et le compte n'y est pas ! Si des améliorations ont été apportées pour le périscolaire le matin, une réponse reste encore à venir. Où en est le projet électoraliste de la majorité sur la restauration scolaire ? Aucun axe d'étude sur le sujet n'est en cours, le projet n'est même pas évoqué ! Les promesses électorales sont déjà bien loin.

Encore plus ces derniers jours, la crise sanitaire nous demande de vivre avec les gestes barrières et une certaine logistique (masques, gel, savon...), mais quel est l'impact budgétaire pour notre commune ? Nous avons posé maintes fois la question au maire, nous restons sans réponses...

Dans ce contexte, nous nous projetons difficilement dans l'avenir. La majorité relance toutefois la révision du PLU. Dans ce cadre, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable exprime les objectifs, projets et orientations de la commune en matière d'aménagement et de développement à moyen terme. Il doit être présenté avec des objectifs chiffrés, ce qui est inexistant à ce jour. Avoir une vision pour notre commune est primordiale, y répondre sans essayer de contourner les sujets est indispensable.

C'est en ce sens que nous resterons vigilants sur l'ensemble de cette révision qui touche chaque Godvicien. Nous serons d'autant plus attentifs sur le projet de constructions d'une centaine de logements, auxquels nous étions déjà opposés, dans le quartier rue blanche/rue Paul Bert que souhaite présenter le maire et sa majorité.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation, Prenez bien soin de vous.

**Manoëlle Martin - Tél. 06 12 19 10 94**  
**Vice-Présidente de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)**  
**Vice-Présidente de la Région Hauts-de-France**  
**Frédéric Gondron - Tél. 06 83 01 42 82**  
**Yannick Péju - Tél. 06 87 50 69 60**  
**Anthony Araujo-Lafitte - Tél. 06 99 59 13 94**

## Mairie de Gouvieux

48, rue de la Mairie - 60270 Gouvieux  
03 44 67 13 13

[accueil@gouvieux.fr](mailto:accueil@gouvieux.fr)  
[www.gouvieux.fr](http://www.gouvieux.fr)

Ouverture du lundi  
au jeudi de 8h30 à  
12h30 et de 14h à  
17h30, le vendredi  
de 8h30 à 12h30  
et de 14h à 17h, le  
samedi de 8h30 à  
12h30.



## Numéros utiles

- 3237 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche
- 15 SAMU et urgences dentaires
- 17 Police
- 18 Pompiers
- 112 Numéro d'urgence européen
- 114 Urgences médicales et sécurité (pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler)
- 115 Sans-abris
- 119 Enfance maltraitée
- 116 000 Enfants disparus
- 0825 812 822 Centre anti-poison
- 03 44 66 44 66 Sos Médecins Oise (37 bd Biondi à Creil)
- 03 44 67 13 13 Mairie de Gouvieux

## Contact Gouvieux

Bulletin municipal officiel de la Ville de Gouvieux  
Directeur de la publication : Patrice Marchand  
Rédaction : Ville de Gouvieux  
Réalisation : Agence RDVA  
(01 39 90 10 00 - [www.rdva.fr](http://www.rdva.fr))  
Photographies : Ville de Gouvieux, DR  
Impression : Bédu/Gouvieux (Imprim'vert)  
Ne pas jeter sur la voie publique.



## Gouvieux

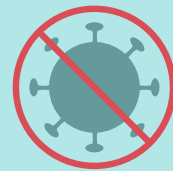


[www.gouvieux.fr](http://www.gouvieux.fr)





# CORONAVIRUS : INFOS RECONFINEMENT



Depuis le 30 octobre, l'ensemble du territoire français est reconfiné au moins jusqu'au 1er décembre. Cette mesure se décline comme suit, en application des textes officiels (attention aux informations multiples et variées qui circulent tous azimuts sur des bases parfois douteuses).

## > DISPOSITIONS NATIONALES :

- **Autorisation uniquement des déplacements pour motif familial impérieux**, mission d'intérêt général à la demande de l'autorité administrative, déménagement, travail (si impossibilité de télétravailler), rendez-vous médical, convocation judiciaire ou administrative, assistance à une personne vulnérable, accompagnement ou garde d'enfants, faire ses courses ou prendre l'air à proximité de son domicile (1 heure sur 1 kilomètre maximum) : attestation obligatoire à télécharger sur Internet, ou à reproduire sur papier libre.
- **Interdiction des réunions privées, des rassemblements publics de plus de 6 personnes** (sauf manifestations déclarées en Préfecture), des déplacements en France (y compris de la résidence principale à la secondaire) ainsi que de toute activité extra-scolaire, sportive ou artistique.
- **Fermeture des commerces et rayons non essentiels ainsi que des établissements recevant du public** (exemple des bars et restaurants, qui peuvent néanmoins pratiquer la livraison de repas ou la vente à emporter) : restent ouverts les commerces alimentaires, les bureaux de tabac – presse, les garages, les hôtels, les stations-service, les opticiens, les pharmacies, les blanchisseries, les banques et assurances.
- **Fermeture au public des salles municipales, bibliothèques, des stades, du gymnase et de la piscine** (seules peuvent s'y dérouler des activités scolaires et périscolaires, sauf piscine). La pratique collective du sport est prohibée, même en extérieur. Parcs, étangs et forêts demeurent accessibles.
- **Maintien des marchés du jeudi et du dimanche, seulement pour l'alimentation et les jardins**, sous condition du strict respect des gestes barrières (distanciation, masques, lavage des mains, pas de regroupements, salutations de loin, toux et éternuements dans le coude, mouchoirs à usage unique dans les poubelles).
- **Obligation du port du masque dans tous les lieux clos, y compris les transports en commun (taxis inclus).**
- **Poursuite de l'accueil des jeunes dans les garderies, écoles, collèges et lycées**, avec protocoles sanitaires renforcés (masque dès le CP). Mais les cours des universités et des grandes écoles sont désormais en totalité à distance.
- **Le télétravail devient la règle, le travail sur place l'exception.** Les guichets des services publics restent ouverts. Les usines, les exploitations agricoles et le BTP continuent de fonctionner.
- **Possibilité de visites en maisons de retraite dans le strict respect des règles sanitaires.**
- **Les lieux de culte demeurent ouverts, sans cérémonies**, sauf cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes.

## > LE NON-RESPECT DE CES DISPOSITIONS ENTRAÎNE :

- **Première sanction : une amende de 135 euros**, majorée à 375 euros (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention) ;
- **En cas de récidive dans les 15 jours : une amende de 200 euros**, majorée à 450 euros (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention) ;
- **Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 euros et une peine de 6 mois d'emprisonnement.**

SUR [WWW.GOUVIEUX.FR](http://WWW.GOUVIEUX.FR), RETROUVEZ AUSSI :

- LE DÉCRET DU 29 OCTOBRE 2020, AINSI QUE SON RÉCAPITULATIF,
- LES ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE,
- LE TRACT DES DISPOSITIONS POUR GOUVIEUX.



Gouvieux

UNE NATURE CHALEUREUSE

Mairie de Gouvieux - 48, rue de la Mairie 60270 Gouvieux - 03 44 67 13 13

accueil@gouvieux.fr - [www.gouvieux.fr](http://www.gouvieux.fr) -  @mairie.de.gouvieux